

RAPPORT D'ACTIVITES ET DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 MARS 2024

Mesdames, Messieurs,

La loi du 11 février 1994 dite « loi Madelin » a été mise en place pour permettre aux travailleurs non salariés (TNS) de se constituer un complément de retraite et de se couvrir en cas d'arrêt de travail, d'invalidité ou de décès via un contrat de prévoyance à titre personnel.

Afin de combler les inégalités existantes entre les salariés et les TNS, la loi a permis à ces derniers de déduire fiscalement les cotisations versées sur ces contrats facultatifs dans une certaine limite.

L'Association AEERP a été créée en 1997 dans ce cadre pour répondre aux exigences de la loi, et permettre ainsi à ses adhérents de bénéficier des avantages fiscaux de ladite loi.

Elle a souscrit auprès de Gan Eurocourtage Vie la gamme de contrats Elitissimo: Elitissimo Primes Périodiques, Elitissimo Prime Unique et Elitissimo Versements libres.

L'Association a ensuite été mise en sommeil, les contrats n'étant plus commercialisés depuis 2000, et réactivée fin 2008 pour la souscription des contrats de la gamme GALYA : GALYA Prévoyance, GALYA Santé et GALYA Retraite Madelin.

Enfin, l'Association a souscrit différents contrats labellisés sur mesure avec des Cabinets de courtage.

Les statuts de l'Association ont été modifiés depuis d'une part, pour adaptation aux dispositions de la loi n° 2005-1564 du 15 décembre 2005 et son décret d'application du 1^{er} août 2006, et d'autre part, pour mise en conformité avec le décret n° 2007-1206 du 10 août 2007.

Le regroupement de Gan Eurocourtage Vie avec les autres sociétés d'assurance vie du groupe ayant donné naissance à Groupama Gan Vie à compter du 31 décembre 2009, la nouvelle société vie du groupe Groupama est l'assureur des contrats souscrits par l'Association sans modification des garanties contractuelles et des engagements réciproques.

Dans le cadre de la Loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise) publiée au Journal Officiel du 23 mai 2019, l'Association AEERP a souscrit le Plan d'Epargne Retraite GALYA Retraite Individuelle auprès de Groupama Gan Vie le 4 novembre 2019.

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux statuts de l'Association, pour vous rendre compte de son activité en 2023 et soumettre notamment à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé et le budget prévisionnel.

I - RAPPORT D'ACTIVITES

a) Situation au 31 décembre 2023

L'Association comprend **56 316** membres au 31 décembre 2023, soit une progression de **24** % du nombre d'adhérents par rapport à l'exercice précédent :

- 35 173 adhérents en 2021
- 45 311 adhérents en 2022
- 56 316 adhérents en 2023

➤ Gamme Elitissimo :

Le nombre d'adhérents au contrat : 22 (4 contrats en cours, 9 contrats réduits et 9 contrats en vie entière). Pour rappel, la commercialisation de la gamme s'est arrêtée en 2000.

➤ Gamme Galya:

- Contrats de santé: 1156 (1305 en 2022)

- Contrats de prévoyance : 3 121 (2 628 en 2022)

- Contrats de retraite (PERIN): 19 050 (13 261 en 2022)

➤ S'agissant des contrats sur mesure souscrits, les adhésions s'élèvent à :

	2023		2022	
Courtier	Nouvelles adhésions	Portefeuille	Nouvelles adhésions	Portefeuille
Willis Towers Watson (Gras Savoye)	177	1 276	457	1 661
Delta/Baloo	176	1 659	582	1760
Cofape	0	22	0	27
Verspieren	0	67	0	66
Mercer (HP)	28	707	33	693
Roederer	0	87	0	111
Agéo (CAPAVES et SATEC)	14	208	15	252
Socepra (LVM/DIOR)	45	223	39	188
LSN	0	969	7	1037
April Santé Prévoyance	5 171	12 334	5 079	8 995
Angelus	0	12	12	12
Cap Avenir	0	76	2	82
CGRM	288	469	227	235
FINAXY	19	19	0	0
Meilleurtaux	2 794	10 646	5 881	8 322
SSN/Caassure	0	4 193	0	4 653
TOTAL	8 712	32 967	12 334	28 094

Santé

Prévoyance

Ceci porte le nombre total d'adhésions en portefeuille à :

Contrats de prévoyance : 17 960 (en hausse de 15 % par rapport à 2022)
Contrats de retraite : 19 072 (en hausse de 44 % par rapport à 2022)
Contrats de santé : 19 284 (en hausse de 17 % par rapport à 2022)

b) Actions réalisées en 2023 et projets 2024

Retraite

Evolutions réalisées en 2023:

- Expression des versements programmés en euros (plutôt qu'en pourcentage du PASS) pour une meilleure lisibilité pour les clients et davantage de cohérence avec le marché.
- Evolution des frais d'adhésion à l'AEERP pour passer de 20€ à l'adhésion à 3,60€ / an.
- Refonte de l'offre en septembre 2023 pour intégrer les évolutions présentées lors du Conseil d'administration du 24/05/2023, à savoir :
- ✓ une nouvelle garantie décès majorée (en cas de décès de l'assuré avant son départ à la retraite, versement aux bénéficiaires désignés d'un capital égal à 100% de l'épargne constituée au décès de l'assuré majorée des versements réguliers projetés entre la date du décès de l'assuré et 67 ans (avec un minimum de 3 années de cotisation) ou le capital équivalent.)
- ✓ une nouvelle gestion financière responsable (intégration de fonds durables des fonds labellisés ISR, article 8 dans la gestion à horizon et révision des grilles de désensibilisation pour intégrer le fonds en euros plus tardivement jusqu'à 100% la dernière année avant le départ à la retraite)

Evolutions prévues pour 2024 :

- Pour mars 2024 : évolution du PERIN Familiari Vie (PERIN Origine/PERIN Génération) pour intégrer :
- ✓ la nouvelle garantie Protection Familiale (il s'agit de la garantie décès majorée ci-dessus mais qui porte un nom différent pour ce partenaire),
- ✓ la nouvelle gestion financière (il s'agit de la gestion financière de la nouvelle offre standard cf cidessus),
- ✓ la gamme Essentielle dans l'outil de tarification & souscription en ligne TCS Web (c'est-à-dire le PERIN sans la garantie Protection Familiale).
- Pour septembre 2024 : lancement d'une nouvelle offre labellisée avec le courtier Chesneau. La fiche produit est en cours de définition mais les premiers éléments permettent de dire qu'il s'agira certainement de l'offre standard avec pour principales caractéristiques :
- √ une marque blanche (nom commercial différent de Galya Retraite Individuelle),
- √ une gestion financière spécifique.

c) Fonds social

3 dossiers de fonds social ont été présentés en 2023 et ont fait l'objet d'un avis favorable. Le montant global des aides versées s'est élevé à 3 821,40 €.

En 2023, le fonds social est intervenu dans les domaines suivants : dépassement d'honoraires chirurgicaux, aides auditives et lunettes.

II- LES TAUX DE REVALORISATION DU FONDS EN EUROS

Pour le contrat **Elitissimo**, le taux de revalorisation au titre de 2023 est de **1,80**% net de frais sur encours pour les contrats à prime unique. Les contrats à primes périodiques bénéficient d'un Taux Minimum Garanti de 3% (jusqu'au 31/01/1999) ou 2% (à partir du 01/02/1999).

Pour les **Plans d'Epargne Retraite Individuels** :

Le taux brut servi au titre de 2023 s'élève à **2,60** % brut de frais sur encours si la part en unités de compte est inférieure à 50%, et à **3,65**% brut de frais sur encours si la part en unités de compte est supérieure ou égale à 50%.

III - RAPPORT FINANCIER

1) Compte de résultat (en euros)

Charges		Produits	
Charges d'exploitation	51 269	Droits d'entrée et cotisations	290 869
Impôt sur les bénéfices	58 229	Produits financiers	10 315
Solde créditeur	191 686		
Total	301 184		301 184

Commentaires:

Les produits:

Les produits sont composés :

- des droits d'entrée pour 31 681 € contre 31 838 € en 2022,
- des cotisations annuelles pour 259 188 € contre 122 318 € en 2022, soit une hausse de 212 % consécutive au développement des contrats santé et emprunteurs ainsi qu'à la mise en place de la cotisation annuelle sur le Plan d'Epargne Retraite Individuelle.

Les charges:

Les charges d'exploitation qui s'élèvent à 51 269 € sont composées :

- de la refacturation par Groupama Gan Vie des frais de fonctionnement de l'Association pour 14 133 €,
- des frais de convocation à l'Assemblée générale pour 13 029 €,
- des frais de missions pour 10 051 €,
- des honoraires juridiques pour 4 209 €,
- des honoraires comptables pour 3 372 €,
- des ITP pour 2 613 €,
- de frais de rénovation et d'entretien du site internet pour 1 355 €,
- du loyer du siège et des charges locatives pour 848 €,
- de la prime d'assurance RC pour 654 €,
- de frais bancaires et de frais d'actes pour 564 €,
- de frais d'assistance téléphonique pour 401 €,
- d'une dotation aux amortissements et aux dépréciations pour 42 €.

2) Bilan

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE	2251	CAPITAUX PROPRES	
		Fonds social	6 179
		Report à nouveau	488 644
ACTIF CIRCULANT		Bénéfice de l'exercice	191 686
Autres créances	105 582		686 508
Valeurs mobilières de placement	685 415	DETTES	
Disponibilités	97 717	Fournisseurs	0
	888 714	Dettes fiscales et sociales	35 205
		Autres dettes	7 569
			42 774
Charges constatées d'avance	95	Produits constatés d'avance	161 778
TOTAL	891 060	TOTAL	891 060

A l'actif

Autres créances

Il s'agit essentiellement de produits à recevoir.

- Valeurs mobilières de placement La rubrique valeurs mobilières de placement est constituée d'un compte à taux progressif, d'un livret A, de 2 titres négociables à moyen terme (TNMT) et d'un compte à terme.
- Disponibilités
 Les disponibilités correspondent au solde des comptes bancaires BNP Paribas au 31 décembre 2023.

Au passif

Capitaux propres

Avant l'affectation du résultat de 2023, le total des capitaux propres se répartit comme suit :

Fonds social: 6 179
Report à nouveau: 488 644
Résultat 2023: + 191 686
686 508

Dettes

Le poste -Autres dettes- représente des charges à payer non encore facturées à l'Association.

Produits constatés d'avance Ils correspondent aux quotes-parts de droits d'entrée de 20€ dont le produit est étalé sur 8 ans.

3) Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire de 191 686 € de la manière suivante :

- Au Fonds d'Action Sociale : 8 820,40 €

- Au Report à Nouveau : 182 865,60 €

III - BUDGET PREVISIONNEL 2025

Le budget prévisionnel 2025 a été actualisé en tenant compte de la progression attendue des adhésions.

Vous trouverez enfin, ci-joints, les projets de résolutions pour l'Assemblée Générale, que nous soumettons à votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION